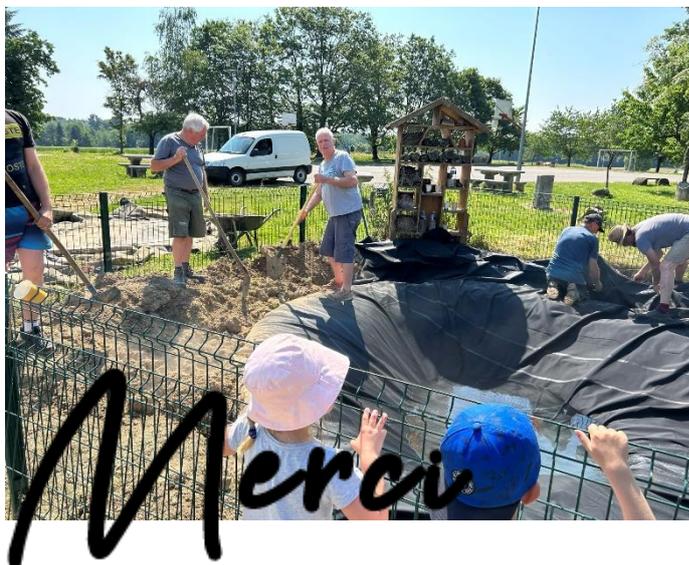




JOURNEE CITOYENNE DU 10 JUIN – UN GRAND MERCI !



Le 10 juin dernier, vous avez été nombreux à participer à la 7^{ème} Journée Citoyenne organisée par la commune. Comme chaque année, de multiples travaux concourant à l'entretien de notre village ont pu être réalisés. **L'ensemble du Conseil Municipal vous adresse ses plus chaleureux remerciements et vous donne rendez-vous pour l'édition 2024 !**

Nous souhaitons également remercier nos différents partenaires qui concourent également à la réussite de cette journée, notamment la MBO BRETON qui a réalisé le terrassement de la mare pédagogique à côté de l'école ou encore la Choucrouterie Claude, le Cabas du Terroir et la boulangerie Vaccaro.

BAUX DE CHASSE - CONSULTATION DES PROPRIETAIRES FONCIERS

La commune procède actuellement par courrier à la consultation des propriétaires fonciers possédant des terrains inclus dans le périmètre de chasse sur le territoire communal. Sont concernées toutes les personnes propriétaires de terrains sur le ban communal en dehors des zones agglomérées du village et des espaces intégralement clôturés.

Conformément aux dispositions de l'article L.429-13 du code de l'environnement, il appartient aux propriétaires de se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse pendant la durée de la location. La loi prévoit en effet que ce produit peut être soit abandonné à la commune, qui doit alors l'utiliser dans l'intérêt des propriétaires fonciers, soit distribué à ces derniers. La décision d'abandon à la commune du loyer de la chasse est prise expressément à la double majorité des deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des surfaces chassables. L'absence de réponse équivaut à voter contre l'abandon du produit de la chasse à la commune.

Si cette majorité n'est pas atteinte, le loyer de la chasse sera redistribué entre la multitude des propriétaires, au prorata des surfaces qu'ils possèdent au sein du périmètre chassable, ce qui représente des montants individuels souvent faibles et un traitement administratif très lourd.

Si cependant le produit est laissé à la commune, il sera affecté à la couverture des cotisations obligatoires à la caisse d'assurance – accidents agricoles, conformément à la délibération du conseil municipal du 16 juin 2023 (ce qui est le cas actuellement pour le bail de chasse en cours). Ainsi, en cas d'abandon du loyer de la chasse à la commune, ce dernier viendra minorer les cotisations dont sont redevables tous les propriétaires assujettis à la taxe sur le foncier non bâti (actuellement la commune paie l'intégralité de ces cotisations, soit 6 271 €, avec le loyer de la chasse qui est de 6 250 €).

Opter pour l'abandon, c'est simplifier le travail de la commune et alléger vos propres cotisations foncières.

➔ COMMENT REpondre A LA CONSULTATION ?

En premier lieu, vous n'êtes concernés que si vous avez réceptionné un courrier en ce sens. Si tel est le cas, il suffit :

- Soit de scanner le QR-CODE indiqué sur le coupon réponse qui vous a été transmis, ce qui vous permettra de répondre en ligne directement,
- Soit de renvoyer le coupon qui figure en annexe du courrier complété et signé à l'adresse de la Mairie ou par courriel

Les réponses doivent nous parvenir le 1^{er} septembre 2023 au plus tard.

TOUR D'ALSACE 2023 - VIVEZ L'ETAPE 100% SUNDGAUVIENNE

Le samedi 29 juillet prochain, les coureurs en provenance de Bréchaumont traverseront Chavannes via la rue de Bellefontaine aux environs de 12 heures 45 avant de reprendre la rue d'Alsace vers Valdieu-Lutran à l'occasion de de l'avant-dernière étape du Tour d'Alsace 2023 qui reliera Tagolsheim à Altkirch sur un tracé 100% sundgauvien de 197 km.

La caravane publicitaire devrait devancer les coureurs d'environ 2 heures 30.

➔ RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A l'occasion de la course :

- Le stationnement sera interdit le samedi 29 juillet 2023 entre 10h heures et 14 heures dans les deux sens de circulation dans la rue de Bellefontaine dans toute sa longueur, et dans la rue d'Alsace, entre l'intersection avec la rue de Bellefontaine et la sortie du village en direction de Valdieu-Lutran.
- La circulation sera interdite au seul moment du passage des coureurs sur le même tronçon.

Nous attirons votre attention sur le fait que le passage de la caravane publicitaire se fera sur une route ouverte à la circulation et qu'il convient donc de respecter la prudence nécessaire. La caravane distribuera ses cadeaux exclusivement dans le sens de circulation sur le côté droit de la route.

Nous vous espérons nombreux dans les rues pour encourager les coureurs !

FERMETURE ESTIVALE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 24 juillet 2023 au dimanche 13 août 2023 inclus.

En cas de besoin, n'hésitez pas à nous écrire à mairie@chavannes-etang.fr. Nous vous souhaitons de bonnes vacances !

TOUR ALSACE

SAMEDI 29 juillet 2023

**TAGOLSHEIM
ALTKIRCH**

ÉTAPE N°4

83 communes traversées
197,0km

LES COMMUNES TRAVERSÉES :

TAGOLSHEIM
LUEMSCHWILLER
WALHEIM
ELLRUTH
HEIDWILLER
SPECHBACH
SAINT-BERNARD
EGLINGEN
BALSCHWILLER
FALKWILLER
GILDWILLER
HECKEN
DIEPMATTEN
STERNEBERG
GUEVENATTEN
TRAUBACH-LE-HAUT
BRÉCHAUMONT
CHAVANNES-SUR-L'ETANG
VALDIEU-LUTRAN
RETMWILLER
ELSBACH
TRAUBACH-LE-BAS
BUETHWILLER
MAGENBACH
COMMERSDORF
DANNEMARIE
HANSBACH
ALTENACH
SAINT-ULRICH
WESTZEN
STRUETH
HINDLINGEN
FRIBSEN
UEBERSSTRASS
LARCITZEN
SEPPIS-LE-BAS
SEPPIS-LE-HAUT
PETERHOUSE
MOOSLARGUE
MOEDNACH
ROETTLACH
VIEUX-FERRETTE
FERRETTE
BENSDORF
DURLINSDORF
LIERSDORF
COURTAVON
LEVONCOURT
OBERLAG
WINKEL
LIGSDORF
LIEU-DIT HIPPOLYTSBURCH
KIPFIS
WOLLSCHWILLER
LITZER
BAEDERSDORF
LIEU-DIT HUTTINGUE
GUTRINGUE
LIEU-DIT SAINT-BLAISE
BEITLACH
LINSDORF
FISLIS
BOUXWILLER
WERENTZHOUSE
DURMENACH
ROPPENZWILLER
STEINSULTZ
LIEU-DIT WINDENHOF
JETTIGEN
FRANKEN
HUNDSBACH
WILLER
HILTAL
BETTENDORF
RUEDEBACH
LIEU-DIT BIRKENHOF
FELDRACH
BISEL
HEIMERSDORF
HIRSINGUE
HIRTZBACH
CARSPACH
ALTKIRCH

2004-2023



Mairie de Chavannes-sur-l'Étang

9, rue de Bellefontaine
68210 Chavannes-sur-l'Étang

☎ 03 89 25 23 99

✉ mairie@chavannes-etang.fr

🌐 www.chavannes-etang.fr

Horaires d'ouvertures du secrétariat :

Lundi, Mardi, Jeudi : 10h00 – 12h00 et 14h00 – 16h00

Vendredi : 10h00 – 12h00 et 14h00 – 19h00

Retrouvez la commune sur l'application IntraMuros



Ne pas jeter sur la voie publique